



Exclusion

Entretien avec
Matthieu Angotti,
de la Fnars

Établissements

Faut-il lier qualité et financement
en Ehpad ?

Handicap

Accompagner les jeunes
vers l'autonomie

Développement durable

Passer maintenant aux travaux pratiques





© Mengoet & Associés

Grand angle

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Passer maintenant aux travaux pratiques

Dernière mode, contrainte supplémentaire ou véritable opportunité ? Le développement durable suscite un intérêt croissant de la part du secteur social et médico-social.

Les initiatives se multiplient...

Actualité

6 entretien

Exclusion Matthieu Angotti :
« La priorité, c'est le logement de droit commun »

10 temps forts

12 analyse

Personnes âgées Faut-il lier qualité et financement en Ehpad ?

15 mouvements

Portrait Marc Maudinet

Grand angle

17 **Développement durable** Passer maintenant aux travaux pratiques

Initiatives

26 reportages

Handicap À petits pas vers l'âge adulte

Alzheimer Un accompagnement maison

Outils

38 dossier juridique

Emploi Le nouveau régime d'assurance chômage

45 mémo

Handicap Les restrictions d'accès à l'emploi ouvrant droit à l'AAH

48 cas pratique

Associations gestionnaires Acheter ou louer les locaux d'un établissement ?

52 tableau de bord

Les chiffres clés du mois

56 agenda

57 lu/vu/entendu

Regard

58 **Michel Borgetto** Quel financement pour la protection sociale ?

34 **Offres d'emploi**

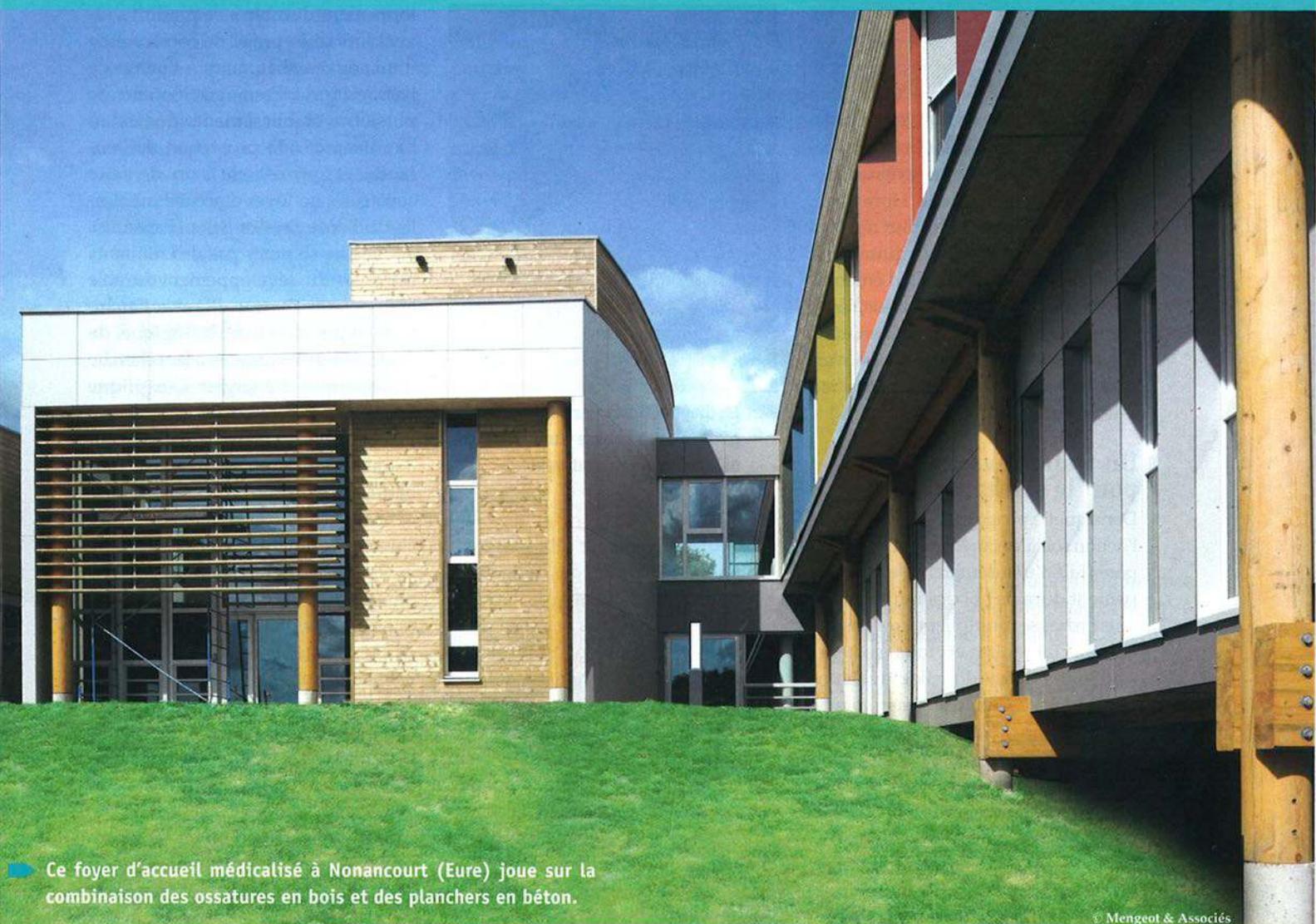
www.tsa-quotidien.fr

Développement durable

Passer maintenant aux travaux pratiques

Dernière mode, contrainte supplémentaire ou véritable opportunité? Le développement durable suscite un intérêt croissant de la part du secteur social et médico-social. Les initiatives se multiplient, mais le concept ne semble pas (du moins pas encore) déboucher sur de profonds changements dans les pratiques.

DOSSIER RÉALISÉ PAR AURÉLIE VION



► Ce foyer d'accueil médicalisé à Nonancourt (Eure) joue sur la combinaison des ossatures en bois et des planchers en béton.

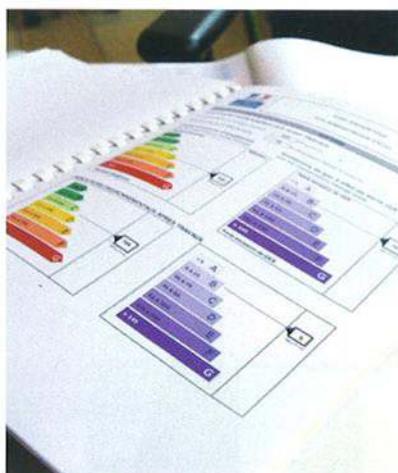
© Mengot & Associés

« **U**n développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs » : telle est la définition communément admise du développement durable inscrite dans le rapport Brundtland de 1987. Concept résolument à la mode, parfois un peu fourre-tout, le développement durable s'imisce peu à peu dans le secteur social et médico-social. Pour des questions de valeurs (respect de l'environnement, solidarités envers les générations, etc.), mais aussi et surtout pour des motivations économiques. Réduire sa facture énergétique à l'heure où le prix des énergies ne fait qu'augmenter, s'avère en effet intéressant pour les gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Trop souvent cantonné aux seules considérations environnementales, « le développement durable se base sur un triptyque, rappelle Corinne Hommage, cadre pédagogique à l'Institut régional du travail social (IRTS) Aquitaine. Il s'agit de penser toute action en questionnant son impact économique, social et environnemental. J'ajouterai une quatrième dimension, celle de la gouvernance, avec la nécessaire participation des citoyens ».

Un train d'avance pour le sanitaire

Dans quelle proportion les acteurs de l'action sociale et médico-sociale s'emparent-ils d'une démarche de développement durable ? Si des initiatives de tous ordres se multiplient sur l'ensemble du territoire et tous secteurs confondus, il reste difficile d'avoir une vision globale. Certains acteurs comme la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap) et la Fédération hospitalière de France (FHF) ont marqué leur engagement par la signature, en octobre 2009, d'une convention avec les ministères du développement durable, de la santé et l'Agence de l'en-

vironnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Objectifs : évaluer la performance en matière de développement durable, intégrer ses enjeux dans les pratiques professionnelles et le management, prendre en compte systématiquement dans l'évaluation des projets et les prises de décision, amplifier le programme de formation, etc. Chaque année, un baromètre mesure la prise en compte du développement durable au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux à partir de 80 questions, allant de la gestion des déchets aux consommations d'énergies en passant par le management. En 2011, sur 458 questionnaires retournés complets, seuls 80 émanaient de structures dont l'activité principale



© Arnaud Bouissou - MEDDTL

➔ **Le diagnostic de performance énergétique est à la base d'une démarche de développement durable.**

est médico-sociale. Or seul le secteur sanitaire est soumis à des obligations réglementaires en matière de développement durable dans le cadre de la certification (encadré, p. 19). Beaucoup d'études ne s'attachent d'ailleurs qu'au seul secteur sanitaire. Preuve de l'avance du sanitaire sur ces questions, l'agence régionale de santé du Limousin a, par exemple, demandé cette année au groupement de coopération sanitaire Epsilim de réaliser une enquête pour améliorer les démarches de développement durable. Mais celle-ci concerne exclusivement les établis-

sements de santé. « Nous étendrons probablement notre étude au secteur médico-social en 2013 », indique Christelle Nozière, chef de projet « développement durable » à Epsilim.

L'opportunité d'une construction

Pour beaucoup de gestionnaires d'établissements, le développement durable est synonyme de recherche d'économies d'énergies. Pour les Ehpad en particulier où la température moyenne oscille entre 23 et 24 degrés. « Quand on sait qu'un degré supplémentaire se traduit par 7 à 11 % de plus sur la facture, ce n'est pas négligeable », souligne Frédéric Delhommeau, conseiller formateur chez Prioriterre, une association spécialisée. Le déclic « développement durable » se produit souvent lors d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment. À l'image de l'association L'Essor, gestionnaire de plusieurs établissements dédiés au handicap et à la protection de l'enfance, et qui est en train de faire construire un foyer d'accueil médicalisé à Fontenay-les-Briis (Essonne). « Nous ne sommes pas des militants activistes du développement durable mais nous avons travaillé avec l'architecte pour concilier la logique de confort pour les usagers à la recherche d'économies d'énergies », explique Pascal Cordier, directeur général.

Privilégier la lumière naturelle grâce à une orientation bien pensée du bâtiment par rapport à son environnement, utiliser un système de rafraîchissement intelligent sans recours à la climatisation, choisir des cloisons modulables pour faire évoluer les espaces dans le temps... voilà les pistes de l'architecte Jean-Philippe Mengeot. « Lorsque l'on fait construire un nouveau bâtiment, il faut avoir à l'esprit la notion de coût global. Comment le bâtiment va-t-il vieillir ? Comment va-t-il être entretenu ? Certains maîtres d'ouvrage veulent parfois se "faire plaisir" en installant tel ou tel super-système mais ils oublient souvent l'entretien qui en découle comme le changement de filtres. Il est important

de trouver des solutions techniques qui nécessitent le moins d'intervention humaine derrière pour qu'elles soient les plus efficaces possibles », estime J.-Ph. Mengeot.

Blocages financiers

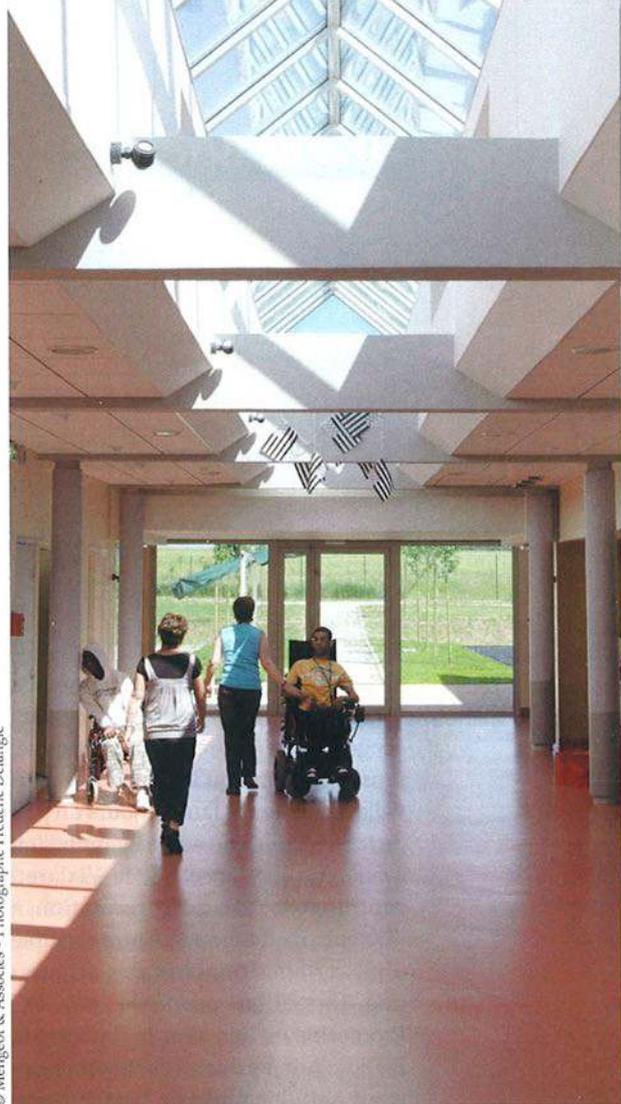
Si, en matière de construction, les problématiques de développement durable semblent bien progresser, les choses sont plus complexes pour la rénovation des structures existantes. « Car nous sommes confrontés à des problèmes financiers, insiste Bruno Coste, directeur de l'Uriopss d'Ile-de-France. Nous travaillons sur ces questions depuis deux ou trois ans. Avec la crise, c'est très laborieux de trouver des fonds nécessaires. Nous nous sommes tournés vers la Caisse des dépôts et consignations pour avoir accès à l'enveloppe du Grand emprunt, nous sommes allés voir du côté du Crédit coopératif... Mais notre projet est pour le moment enlisé. » Pourtant, le coût des énergies impacte de manière directe le prix à la journée. « On pourrait imaginer que les conseils généraux encouragent les entreprises d'insertion à se tourner vers les métiers des économies d'énergies et à les orienter en priorité vers la rénovation d'établissements qu'ils financent. Celles-ci étant nées autour des activités de recyclage, ce serait dans la continuité », considère B. Coste.

« À la portée de tous »

Au-delà de ces actions d'envergure que représente la rénovation profonde du bâti, le développement durable

peut aussi se traduire par « des petits gestes simples qui sont à la portée de tous », assure Marie-Christine Burnier. L'adjointe déléguée au directeur de la FHF chargée du développement durable conseille aux directeurs des établissements médico-sociaux d'adosser leurs actions de développement durable à la démarche qualité. Pour se lancer dans une démarche globale, mieux vaut réaliser un diagnostic et se faire aider par l'Ademe (ce numéro, p. 20). « Le diagnostic permet de détecter des choses bien précises et de voir tout de suite où peuvent être réalisées des économies. Cela peut être, par exemple, dans une blanchisserie en améliorant le tri du linge, en changeant de produits lessiviels ou en modifiant le temps de lavage ce qui permet d'économiser des litres d'eau. Ou encore mobiliser le personnel autour des écogestes », détaille Didier Lamy, responsable du cabinet Lamy Environnement.

Diverses formations spécifiquement dédiées aux acteurs du secteur social et médico-social existent. L'organisme paritaire collecteur agréé Unifaf a déjà proposé en régions 14 actions de formation ayant trait au développement durable et cinq autres sont programmées pour l'année 2012. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (Pacac) fut la première à se lancer en 2008 avec une formation portant sur « l'intégration des politiques liées au développement durable dans la gestion des établissements et des services » suivie par 34 personnes cette année-là. « Ce ne fut pas un succès immédiat, reconnaît Cécile Dauphin,



© Mengeot & Associés - Photographie Frédéric Delangle

➔ **À Saint-Sébastien-de-Morsent (Eure), le foyer d'accueil médicalisé valorise au maximum la lumière naturelle.**

secrétaire générale de la délégation Pacac d'Unifaf. On a d'abord eu du mal à trouver un organisme de formation à cibler les bons interlocuteurs. » En effet, hormis dans les très grosses structures dotées parfois d'un référent « développement durable » (comme ➤

[Bientôt une obligation ?]

Réalisation d'un diagnostic, gestion de l'air, de l'eau, des déchets, achats éco-responsables, approvisionnements... Au total, ce sont huit critères ayant trait au développement durable auxquels sont soumis les établissements de santé dans le cadre de leur certification V2010 délivrée par la Haute Autorité de santé. Dans le secteur social et médico-social, il n'existe pas d'équivalent. Du moins pas encore. L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) n'a pas publié de recommandations dédiées à cette thématique, mais il ne semble pas improbable que des obligations de développement durable fassent à l'avenir leur apparition dans le cadre des évaluations.

En avril dernier, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (Anap) a signé une charte du développement durable des établissements et entreprises publics et adhéré au club du même nom. « Nous souhaitons mettre en place une stratégie de développement durable en interne mais aussi recenser des retours d'expériences exemplaires menées au sein des structures que nous accompagnons », explique Alexandra Lam, référente « développement durable » à l'Anap. Un guide pratique destiné aux directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux axé sur l'amélioration de la performance énergétique vient en outre d'être publié par l'Anap (ce numéro, p. 24).

➤ le groupe SOS par exemple), il n'est pas toujours évident de savoir à qui s'adresser: le responsable qualité? le responsable logistique et achats? le directeur? L'Uriopss Ile-de-France propose elle aussi des formations depuis 2010 à destination des responsables d'établissements et des bénévoles administrateurs. « La formation sur la sensibilisation aux écogestes n'a pas très bien fonctionné, sans doute parce qu'il s'agit d'une nouvelle formation, il faut toujours un peu de temps pour que nos adhérents s'en saisissent », avance Cécile Vialaret, coordinatrice du pôle formation à l'Uriopss Ile-de-France. Autre exemple d'un certain désintérêt des acteurs: une formation proposée par PG Promotion en lien avec la Fehap et la FHF fin juin dernier a été tout bonnement annulée faute de participants.

(1) Lors du 64^e congrès de l'Uncass en septembre 2011.



Le développement durable, c'est un état d'esprit, ce n'est pas forcément quelque chose qui s'ajoute."

Marie-Christine Burnier

« Ce fut une douche froide », reconnaît M.-Ch. Burnier de la FHF. « Ne pas s'intéresser aux questions de développement durable sous prétexte que l'on est une petite structure ou que l'on manque de temps ne sont pas de bons arguments. Le développement durable, c'est un état d'esprit, ce n'est pas forcément quelque chose qui s'ajoute... Bien sûr, commencer par faire un plan de déplacements n'est peut-être pas la bonne idée, mais faire le choix de recourir à des ateliers protégés ou des structures d'insertion pour s'approvisionner en linge ou en produits alimentaires, c'est déjà plus facile, et c'est aussi du développement durable... »

Le boom de la précarité énergétique

Les problématiques de développement durable touchent aussi et surtout les travailleurs sociaux intervenant auprès des personnes démunies. 3,4 millions de ménages consacrent au moins 10 % de leurs revenus à leurs factures d'énergies et sont considérés en précarité énergétique. « Avec la hausse du prix de l'énergie et les effets de la crise, le nombre de saisines concernant des consommateurs qui ne parviennent plus à payer leurs factures ne font qu'augmenter, elles représentent 18 % des réclamations que nous recevons », souligne Denis Merville, médiateur national de l'énergie (1). Le taux pourrait d'ailleurs être plus important si tous les bénéficiaires potentiels des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité se manifestaient.

Des actions de sensibilisation se multiplient auprès de ces populations en difficulté sous la forme d'ateliers collectifs ou de sessions de formations des professionnels. Dans le Var et les



Raphaël Guastavi,
Chef de projet Ademe

"Aider à la conduite de projets"

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) propose aux acteurs socio-économiques qui veulent s'engager, des appuis méthodologiques et des aides financières. Le point avec Raphaël Guastavi.

(1) Par exemple le Guide des administrations et des établissements publics éco-responsables (www.administrations-ecoresponsables.ademe.fr).

Quels peuvent être les soutiens de l'Ademe à destination du secteur social et médico-social en matière de développement durable ?

Raphaël Guastavi : Comme les collectivités ou les entreprises, les établissements sociaux et médico-sociaux ont des activités qui génèrent un impact environnemental, que ce soit sur le plan de la consommation énergétique, des achats ou de la production de déchets. De la même façon que les autres secteurs d'activité, nous pouvons leur apporter un soutien technique et/ou financier. Les éléments méthodologiques restent les mêmes pour une très grande part. Prenez l'exemple d'une maison de retraite, les problématiques de base seront proches de celles de l'habitat collectif. De même, un établissement où le personnel travaille 7 jours sur 7 avec des gardes de nuit sera confronté aux mêmes questions liées au transport avec la possibilité de mettre en œuvre un plan de déplacement. Les gestionnaires peuvent donc se référer aux outils généraux qui existent déjà (1).

Quels sont les critères pour obtenir ces aides ?

R. G. : Les aides de l'agence ne sont pas systématiques. Chaque région définit ses priorités en matière de soutien

Bouches-du-Rhône par exemple, la Croix-Rouge française forme *via* l'association Prioriterre des aides à domicile afin qu'elles délivrent des conseils sur les économies d'énergies adaptés aux situations des ménages chez qui elles interviennent. Plus largement, l'Ademe a formé, entre 2000 et 2009, 450 travailleurs sociaux (des conseillères en économie sociale et familiale principalement) à ces questions de précarité énergétique. L'agence travaille en étroite collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour former les travailleurs sociaux des collectivités territoriales.

Logique territoriale

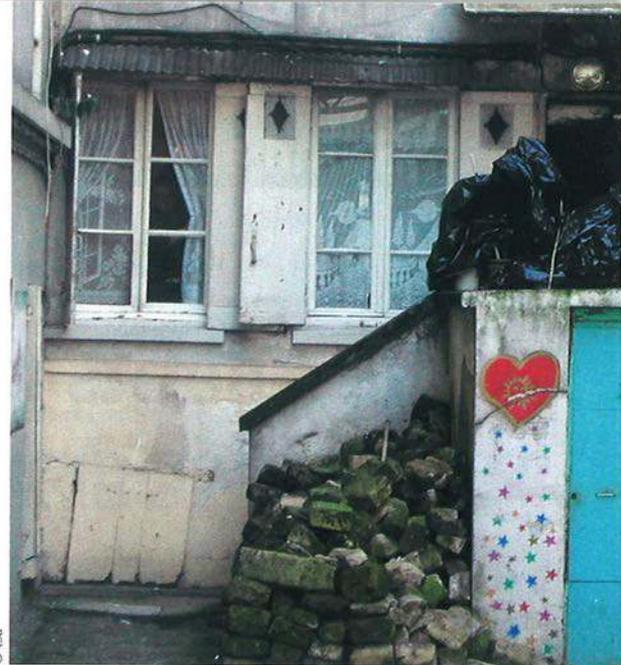
« Avec le secteur social et médico-social, nous sommes dans une logique de maillage de territoire. Les collectivités territoriales et les élus se sont comparés des valeurs de dévelop-

(2) Loi Voynet d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.

(3) Le Pacte de solidarité écologique a été lancé en février 2010 par le ministère du développement durable. Pilier social du Grenelle de l'environnement, il se décline autour de cinq thèmes dont la lutte contre la précarité énergétique.

pement durable depuis des années », note David Causse, coordonnateur du pôle santé social à la Fehap. Faisant référence à la loi Voynet (2), le développement durable se conjugue de manière indissociable avec la notion de territoire pour Corinne Hommage, coordinatrice du groupe « développement social local » au Groupement national des IRTS (GNI). Dans le cadre de leurs Agendas 21, plusieurs conseils généraux ou communes, souvent en lien avec leur centre communal d'action sociale, ont fait du développement durable une priorité (ce numéro, p. 23). En Gironde, le département travaille en réseau avec plusieurs acteurs dont l'IRTS. « Un groupe de travail a été mis en place en janvier 2011 autour de la déclinaison locale du Pacte de solidarité écologique (3). Tous les acteurs girondins qui ont envie de s'investir sont les bienvenus », assure Julie Roturier, chargée de mission Agenda 21 au conseil général.

Qu'il se décline *via* des politiques locales ou au sein des établissements, le développement durable révolutionne-t-il les pratiques des professionnels de l'action sociale ? « Pas encore », estime C. Hommage, l'une des rares à aborder cette notion dans le cadre de



► Versant social du développement durable, la lutte contre la précarité énergétique devient une priorité pour les travailleurs sociaux.

la formation initiale au sein de son IRTS. Pour Claudine Villain, secrétaire nationale CFDT Santé Sociaux, « le développement durable ne constitue pas une priorité pour le moment ». « On n'en est qu'aux balbutiements », estime-t-elle. Son syndicat en a tout de même fait l'un de ses axes de travail lors de son Congrès fédéral de 2009. Une enquête auprès de ses adhérents est actuellement en cours. Les résultats devraient être connus courant 2012.

financier. Ainsi, un même projet peut recevoir une aide dans une région, mais pas dans une autre. Il existe cependant plusieurs critères de recevabilité : le dossier doit être bien construit techniquement et doit concerner l'un des champs de compétence de l'Ademe (déchets, économies d'énergie, préservation des sols, qualité de l'air, mobilité, lutte contre le bruit). Il faut aussi contacter la direction régionale de l'agence avant la réalisation du projet. Nous avons également un minimum d'exigence concernant la qualité des opérations envisagées : un bilan des émissions des gaz à effet de serre réalisé en deux jours ne débouchant pas sur un plan d'actions n'offre pas des garanties de sérieux. On aide seulement des projets qui vont au-delà de la réglementation : désormais, en matière de construction de nouveaux bâtiments, c'est la réglementation thermique RT2012 qui s'applique. Le bâtiment basse consommation est le standard de demain. L'aide à l'investissement ne représente pas la majorité de nos aides (la subvention peut atteindre les 50 % avec un plafond de 75 000 €). Nous privilégions le soutien à la conduite de projet et à la prise de décision pour que les acteurs se posent les bonnes questions et ne commettent pas d'erreurs sur les investissements à faire par la suite.

Quels sont les besoins spécifiques au secteur social et médico-social ?

R. G. : Nous avons réalisé début 2011 une enquête auprès de 168 établissements de santé et 45 établissements médico-sociaux publics et privés. 34 % des répondants du secteur médico-social disent avoir besoin de conseils et d'aides méthodologiques pour mettre en œuvre des actions de développement durable ; 26 % en termes de financement et 16 % pour la phase de démarrage afin de mettre le pied à l'étrier. Autre chiffre intéressant : 16 % des personnes interrogées n'ont engagé aucune action en lien avec le développement durable, à 45 % parce qu'elles estiment que ce n'est une priorité, à 35 % par manque de temps, à 12 % par manque de compétence, 8 % parce qu'elles n'y voient pas de gain possible ou d'intérêt. Même si nous pouvons les comprendre, les raisons invoquées ne sont pas bonnes. Certes, les gestionnaires manquent souvent de temps et parfois de compétence en la matière. Mais notre rôle est de leur montrer que des leviers sont possibles. Pour les y aider, nous allons développer en 2012-2013 des outils et des méthodes propres aux spécificités de ces métiers.